

Délibération N° 20/CA/2024

Élection à la présidence de la ComUE Lyon Saint-Étienne

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » et, notamment, les articles 28 et 29 desdits statuts ;

Vu la délibération n° 02/CA/2024 datée du 13 février 2024, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE ;

Vu la séance du conseil d'administration du 18 juin 2024 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement ;

Considérant la proclamation des résultats en séance,

Membres en exercice : 41 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 40 Membre ne prenant pas part au vote : 1

Article 1 : Mme Nathalie DOMPNIER est élue Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne.

Article 2 : Le Directeur général des services de la ComUE est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024,

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

